

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2018-17
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Adoption du Budget Primitif de la
Commune – Exercice 2018.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant les résultats du compte administratif 2017 qui lui ont été présentés et l'affectation des résultats de ce compte administratif au budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2018 annexé et qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	1 991 550,00 €uros
Excédent antérieur reporté (compte 002) :	598 217,61 €uros

Total de recettes : **2 589 767,61 €uros**

Total des dépenses : **2 589 767,61 €uros**

Section d'investissement :

Restes à réaliser en dépenses :	210 300,00 Euros
Dépenses de l'exercice :	923 571,61 Euros
Déficit antérieur reporté (compte 001) :	319 923,33 Euros

Total des dépenses : 1 453 794,94 Euros

Restes à réaliser en recettes :	65 000,00 Euros
---------------------------------	-----------------

Excédent reporté	Euros
------------------	-------

Recettes de l'exercice (dont autofinancement) :	1 388 794,94 Euros
---	--------------------

Total des recettes d'investissement : 1 453 794,94 Euros

VOTE ☞ **POUR : 17**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 06-04-2018 Publication ou Notification le : 06-04-2018

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2018-18
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Vote des taux d'imposition pour
l'année 2018.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice de l'année 2018,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2018 portés sur l'état fiscal 1259 TH-TF comme suit :

	Taux votés pour 2017	Taux votés pour 2018
Taxe d'habitation	9,34 %	9,39 %
Taxe foncier bâti	17,57 %	17,66 %
Taxe foncier non bâti	65,20 %	65,54 %

VOTE ☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 06-04-2018
Publication ou Notification le : 06-04-2018

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2018-19
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Vote des subventions aux associations. Année 2018.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la présentation du budget primitif 2018 et notamment le détail de l'article 6574 pour lequel un crédit de 9 000,00 €uros a été ouvert,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, adopte le tableau des subventions suivant :

	Réalisé 2017	Voté 2018
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES	7 270,00 €	7 170,00 €
SUBVENTION VOYAGE CM2	1 700,00 €	1 800,00 €
DIVERS	430,00 €	30,00 €
TOTAL GENERAL	9 400,00 €	9 000,00 €

En ce qui concerne la somme de 7 170,00 euros, il est convenu que celle-ci sera répartie ultérieurement entre les différentes associations, sur proposition de la commission de la vie associative.

VOTE ☞ **POUR** : 17
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 06-04-2018
Publication ou Notification le : 06-04-2018

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,**

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2018-20
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Adoption du Budget Annexe
Assainissement – Exercice 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT

LE CONSEIL,

Considérant les résultats du compte administratif 2017 qui lui ont été présentés et l'affectation des résultats de ce compte administratif au budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget annexe d'assainissement de l'exercice considéré,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2018 annexé et qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	176 190,00 €uros
Excédent antérieur reporté (compte 002) :	233 750,61 €uros
Total des recettes :	409 940,61 €uros
Total des dépenses	409 940,61 €uros

Section d'investissement :

Restes à réaliser en recette	54 000,00 €uros
Recettes de l'exercice :	187 540,61 €uros
Excédent antérieur reporté (compte 001) :	28 375,63 €uros
Total des recettes d'investissement :	269 916,24 €uros

Restes à réaliser en dépenses	17 000,00 €uros
Dépenses de l'exercice	252 916,24 €uros
Total des dépenses :	269 916,24 €uros

VOTE ☞ **POUR :** **17**
☞ **CONTRE :** **-**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 06-04-2018
Publication ou Notification le : 06-04-2018

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2018-21
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Création de postes dans la filière technique en vue du remplacement du responsable du restaurant scolaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de recruter un responsable du restaurant scolaire à compter du 1^{er} juillet 2018,

Considérant que la procédure de recrutement est en cours, et que le grade du futur responsable n'est pas connu à ce jour,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour occuper les fonctions de responsable du restaurant scolaire :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Article 2: En fonction du grade du candidat retenu pour occuper le poste, les autres postes seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal.

Article 3 : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Administrative	Adjoint administratif	C	3	1
Technique	Agent de maitrise principal	C	2	0
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	4	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	1
Technique	Adjoint technique	C	5	0
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	3	2

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

VOTE ☞ **POUR :** 17
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 06-04-2018 Publication ou Notification le : 06-04-2018

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2018-22
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Création d'un poste d'adjoint
technique à temps complet.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant l'échéance d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi et l'absence de certitude sur son éventuelle reconduction,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer, à compter du 5 juillet 2018, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,

Article 2 : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Administrative	Adjoint administratif	C	3	1
Technique	Agent de maitrise principal	C	2	0
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	4	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	1
Technique	Adjoint technique	C	6	0
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	3	2

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

VOTE ☞ **POUR :** 17
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 06-04-2018 Publication ou Notification le : 06-04-2018

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2018-23
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour le
changement des huisseries au Centre Yves
Montand.**

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de remplacer les huisseries du Centre Yves Montand qui accueille de nombreuses activités (salle de danse, salle d'arts plastiques, salle des associations),

Vu les devis établis par l'entreprise CARMONA, estimant les travaux de remplacement à 10 932 € TTC,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de changement des huisseries du Centre Yves Montand pour un montant de :

€ 9 110,00 EUROS H.T.

€ SOIT 10 932,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 17
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 06-04-2018 Publication ou Notification le : 06-04-2018

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,**

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2018-24
Votée le 4 avril 2018
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux de
renovation d'éclairage public 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS *
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie BAZO, M. Thierry FAUCHER.

ABSENTES : Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sophie BAZO à Mme Laetitia LAJOIX, M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Marc DARTHOUT

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de continuer à rénover le parc d'éclairage public pour baisser le consommation et améliorer le niveau d'éclairage des voies communales,

Vu le devis établi par l'entreprise BATIFOIX, estimant les travaux de rénovation à 14 715,00 € HT soit 17 658,00 € TTC.

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de rénovation d'éclairage public pour l'année 2018 pour un montant de :

↳ **14 715,00 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 17 658,00 EUROS T.T.C.**

VOTE ↳ **POUR : 17**
 ↳ **CONTRE : -**

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 avril 2018
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 06-04-2018 Publication ou Notification le : 06-04-2018

Maurice LEBOUTET